

MOITEL Daniel

Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie

ADCMBA *SOS Baie d'Authie*

... rue

62600 Berck

Téléphone (mobile) 06 17

dmassobaie@orange.fr

Berck, le 15 novembre 2018

Monsieur le Préfet du Pas de Calais
Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement
de Montreuil sur mer

Objet : Progression rapide très inquiétante d'un courant érosif devant le bois de sapins sur la rive nord de la baie d'Authie.

Monsieur,

Pour la quatrième fois depuis 2010, le chenal commun à l'Authie et aux courants de marée, (que nous appellerons ensuite Authie, dans cette lettre, par commodité) vient d'entrer dans la dune du bois de sapins, avec une violence la faisant reculer rapidement et fragilisant toujours plus la protection, devenue infime, des riverains.

En cet endroit la dune a reculé de 40 m en 2012 (100m depuis 2009) et quand on voit où en est la dune, il y a réellement du souci à se faire, car l'Authie est imprévisible et on est incapable de dire quand elle repartira, pour autant qu'elle le fasse. Ce que l'on sait, à l'expérience des 8 dernières années, c'est qu'elle reviendra inéluctablement si on ne fait rien. Nous savons aussi que, lorsqu'elle repart, la dune continue de reculer jusqu'à ce que se crée une plage tampon (de 30m minimum) qui permet de casser la houle avant qu'elle ne parvienne à la dune.

C'est ce qui s'est passé en 2012. Cela a permis d'obtenir de Monsieur Denis ROBIN, pour répondre aux inquiétudes, l'autorisation d'étudier la mise en œuvre rapide d'un rechargement massif de 350.000 m3 de sable à partir du dragage de l'Authie, à repartir sur 500m devant le bois de sapins, à un niveau protégeant d'une submersion correspondant aux critères du PAPI. Ce projet prévoyait la mise en place de déflecteurs protecteurs et un entretien périodique par rechargements. Le projet n'étant toujours pas finalisé fin 2015 au moment de la présentation du PAPI, il a été abandonné au profit de 5 rechargements de 35.000 m3, un par an, le temps d'attendre la mise en œuvre du PAPI en 2021.

En 2014, le recul persistant et toute protection ayant disparu sur une largeur de 150m, avec, en même temps, un rechargement qui tardait, nous avons manifesté sur la plage pour obtenir un barrage de la dernière chance permettant au moins d'éviter un déversement de la houle par gros temps, on en était parvenu à cette situation. M. Denis ROBIN a alors accordé l'édification d'un barrage en big bags sur la ligne de partage des eaux à 30 m du bord, édifice rehaussé en 2015. De tous les investissements en études et les « cataplasmes » consacrés à ce secteur depuis 2006, il ne reste plus que cela pour protéger l'arrière : des big bags, à 30m du bord, avec du sable accumulé devant, au niveau de 7m ign69 et non 7m de hauteur de la base, ce qui ne va pas tenir longtemps quand on voit le recul des dunes environnantes, bien plus hautes.

Aussi tous les riverains vous demandent de mettre en œuvre en urgence les moyens nécessaires pour contenir cette avancée à l'endroit le plus exposé. A chaque fois que nous avons parlé urgence par le passé, on nous a répondu que l'urgence c'est quand ça passe. Pour ma part je crois que l'urgence c'est quand ça va passer si l'on n'intervient pas rapidement. Nous sommes devant un courant érosif permanent et non une houle intermittente et derrière tout est plus bas que la plage, imaginez l'Authie entrant dans cette zone, car ce n'est pas comme la houle à marée haute, un courant quand ça entre c'est tout le temps.

A propos du PAPI, la CCOS (communauté de communes Opale SUD) étudiait en 2011/2012 un détournement de l'Authie en amont du bois de sapins en s'appuyant sur un diagnostic établi par le bureau d'études SOGREAH, nous nous étions associés en appui. L'état a demandé qu'il y soit renoncé en 2012 pour intégrer le PAPI dont les études ont pris 3 ans avant sa validation par l'état.

Fin 2015, nous avons découvert avec stupeur et colère que le PAPI n'intégrait pas l'érosion alors tout le mal de la rive nord dunaire vient de là. Le dispositif pérenne que l'on nous promettait pour 2021 n'était qu'une digue rétro littorale en terre, implantée plus bas que la plage, structurée pour lutter contre une submersion mais pas contre cette érosion qui ne

pourra que la balayer comme elle l'a fait en quelques mois en 2010 pour l'enrochement qui existait alors devant le bois de sapins. A fortiori quand on voit ce qui se passe actuellement et pour lequel nous n'avons cessé de prévenir. Si le PAPI est satisfaisant au niveau des digues de fond de baie, il est inadapté au bois de sapins où l'on fait, avec cette digue en terre, comme si, justement, l'on se trouvait en fond de baie où l'érosion n'existe pas et la houle quasiment pas. Nous étions donc très en colère et remontés contre ce marché de dupes et l'avons fait savoir en écrivant à Madame Ségolène Royal, alors ministre concernée et Madame Fabienne BUCCIO qui nous a répondu en nous affirmant que cette digue rétro littorale « **fixera le trait de côte, élément clef de voute d'un dispositif d'ouvrage pérenne** »

Cette réponse nous a convenu car elle correspond au double objectif de lutte contre l'érosion et la submersion tout en lui donnant un caractère pérenne, c'est ce que nous attendons.

Seulement voilà, ces objectifs ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre de la digue, on travaille sur un projet sans tenir compte du risque à venir, et on ne déroge pas à cette ligne malgré plusieurs demandes de notre part en préfecture et au niveau de la CA2BM, afin que soit organisées des rencontres permettant de compléter les spécificités attendues de cette digue ainsi que les compléments nécessaires à prévoir pour que ce dispositif soit pérenne face à la fois à l'érosion et à la submersion.

Monsieur le préfet, nous demandons simplement que les engagements de Madame Buccio soient tenus. Si le dispositif se limite à une protection contre la submersion sans gérer l'érosion, nous nous y opposerons.

Je pense qu'une rencontre ou mieux, la création d'un groupe de travail, placé sous votre égide, serait l'occasion de débattre de la solution lucide et cohérente envisageable, en urgence et pour la suite, afin que celles-ci remportent la plus grande adhésion.

Je vous joins en pièce jointe des photos probantes du recul de ces 8 dernières années ainsi que la lettre de novembre 2015 de Madame BUCCIO. La référence au rechargement massif y est devenue sans objet car le projet a avorté à ce moment, il ne faut donc pas en tenir compte.

En vous remerciant de l'écoute que vous voudrez bien apporter à cette lettre,

Je vous prie d'agréer Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel MOITEL Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (SOS-baie-d' Authie)

Copie à Monsieur le Directeur de la DDTM du Pas de Calais